

Ligne Info-santé pour les réfugiés : Demande faite aux fournisseurs de soins de santé afin d'offrir des soins de transition aux réfugiés

Mai 2022

Le ministère de la Santé (le « ministère ») appuie les réfugiés nouvellement arrivés et les personnes qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire (p. ex., Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine) en fournissant une ligne Info-santé pour les réfugiés multilingue et sans frais par l'entremise de laquelle ils peuvent être mis en contact avec des fournisseurs de soins de santé qui offrent des services **financés par le Régime d'assurance-santé de l'Ontario, le Programme fédéral de santé intérimaire ou par l'entremise de programmes provinciaux**, par exemple des services et soins de santé de transition incluant notamment des soins primaires, des soins spécialisés et du soutien en santé mentale.

Pour contribuer à établir ces liens, le ministère tient à jour un registre de fournisseurs de soins de santé qui peuvent offrir ces services aux patients. Les soins de transition incluent les premières évaluations, des soins ou des aiguillages vers d'autres services de santé.

Tous les fournisseurs de soins de santé qui désirent participer doivent communiquer avec la **ligne Info-santé pour les réfugiés** au **1 866 286-4770** pour faire ajouter leur nom, leurs coordonnées, leur type d'inscription (c.-à-d., inscription individuelle ou d'une clinique), leur adresse, les services offerts, le nombre de patients éventuels dont ils peuvent s'occuper, la période pendant laquelle ils sont en mesure d'offrir des soins de transition et la ou les langues dans lesquelles ils peuvent fournir les services.

Les renseignements sur les fournisseurs de soins de santé seront jumelés aux demandes de réfugiés ou de personnes qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire et à celles de parrains ou groupes d'aide à l'établissement au moyen de la ligne Info-santé pour les réfugiés.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous reporter au document *Fiche de renseignements sur la ligne Info-santé pour les réfugiés : Demande faite aux fournisseurs de soins de santé afin d'offrir des soins de transition aux réfugiés*

FAITS EN BREF

- Un fournisseur de soins de santé peut rester sur le registre de la ligne Info-santé pour les réfugiés pendant aussi longtemps qu'il est en mesure de s'occuper de patients qui sont des réfugiés ou des personnes qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire, et peuvent en tout temps faire apporter des modifications à leur inscription.
- Pour se porter volontaire, un fournisseur de soins de santé doit être membre en règle de son ordre professionnel et consentir à partager ses coordonnées.
- Les réfugiés et les personnes qui arrivent au moyen d'autres autorisations exceptionnelles pour motif humanitaire, les programmes d'aide à la réinstallation, les parrains et les organismes d'aide à l'établissement peuvent communiquer avec la ligne Info-santé pour les réfugiés afin de trouver un fournisseur de soins de santé correspondant. Lorsqu'ils appellent, la ligne Info-santé pour les réfugiés les dirigera vers les fournisseurs les plus près capables de prendre en charge des patients afin de leur prodiguer des soins de transition.
- La ligne Info-santé pour les réfugiés fait maintenant partie de ConnexionSanté Ontario. ConnexionSanté Ontario est un service gratuit, sécuritaire et confidentiel qui permet d'obtenir des conseils santé d'un membre du personnel infirmier autorisé ou de trouver des services ou renseignements liés à la santé – 24 heures sur 24, sept jours sur sept en composant le 811 ou en ligne à l'adresse [Ontario.ca/connexionsanteontario](https://ontario.ca/connexionsanteontario).